



DECISION N° 036 /D/INJS/DAG/SDBMM/SM/2026 DU 06 JUIL 2026 PORTANT PUBLICATION DE RÉSULTAT APRÈS L'ANALYSE DES OFFRES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°004/AONR/INJS/CIPM/2026 DU 13 MAI 2026 EN VUE DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGICIEL DU SYSTÈME D'INFORMATION AU PROFIT DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS.

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS,
Maître d'Ouvrage

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n°2012/346 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère des Sports et de l'Éducation Physique ;

Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu la circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État, et des Autres Entités Publiques, pour l'exercice 2026 ;

Vu les nécessités de service ;

Décide :

Article 1^{er} : Après l'analyse des offres administratives et techniques de l'appel d'offres national restreint N°004/AONR/INJS/CIPM/2026 du 13 mai 2026 en vue du développement et de la mise en œuvre du progiciel du système d'information au profit de l'institut national de la jeunesse et des sports, l'entreprise ci-après désignée est retenue pour la suite de la procédure.

N°	BET	Références	Téléphone
01	ETS TDR CONSULTING SARL	BP 31345 YAOUNDÉ, N°RC/YAE/2020/M/15CM-NSI-02- 2024-A10-00507 N° CONT : P109416674317H	695 810 154 672044 124

Article 2 : L'ouverture de l'offres financière aura lieu le mercredi-08 juillet 2026 à 13 heures précises dans la salle des actes de la direction de l'INJS.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- MINMAP (pour info),
- ARMP (pour info),
- Intéressé (à titre de notification),
- P/CIPM,
- Affichage,
- Chrono,
- Archives.



Edmond Minye
EBAL MINYE Edmond